Mouvement des Entreprises de France

Outre-mer : le Medef tire la sonnette d'alarme

Publié le 13 novembre 2018

Le Medef alerte les pouvoirs publics sur les conséquences néfastes que le PLF et le PLFSS 2019 font peser sur les économies des territoires ultramarins. Le risque est grand en effet que si les mesures votées en 1ère lecture étaient confirmées lors du vote final, le coût du travail dans les Outre-mer soit fortement renchéri.

Les exonérations de charges annoncées sur les bas salaires pour compenser la suppression du CICE vont renchérir le coût du travail pour les salaires supérieurs à 1,4 Smic en dehors des secteurs renforcés. Et concernant ces secteurs, le niveau de charge sociale augmentera pour les salaires supérieurs à 2,39 Smic. En supprimant ces dispositifs, sans prévoir de mesures transitoires, c'est donc à une augmentation brutale et immédiate du coût du travail que vont devoir faire face les entreprises d'Outre-mer.

La modification des aides fiscales à l'investissement fait craindre également une baisse de l'investissement dans ces territoires qui devraient pourtant être prioritaires.

Ainsi, le Medef constate que, malgré l'engagement pris, l'enveloppe d'aides de 2,5 milliards d'euros pour les DOM-COM (CICE majoré, allègements de charges sociales patronales, déductions fiscales sur l'IS et sur l'IR et TVA NPR) n'a pas été sanctuarisée dans le prochain budget.

Le Medef est bien conscient des performances améliorables des économies ultramarines et de l'efficacité relative de certaines aides. Mais leur arrêt brutal ne peut être une réponse satisfaisante et pourrait se traduire par un affaiblissement dangereux de ces territoires.

Un an après les Assises de l'Outre-mer, pour lesquelles le Medef s'est mobilisé, c'est la place de nos Outre-mer au sein de l'ensemble national et l'avenir d'une jeunesse dynamique et nombreuse qui sont en jeu. Les outre-mer sont un potentiel extraordinaire pour la France : mais ce potentiel ne pourra se réaliser que grâce à de l'investissement, de l'innovation, et de la formation.

Le Medef souhaite que la concertation se poursuive avec les acteurs concernés afin qu'une solution équilibrée puisse être trouvée. L'objectif doit être de préserver la compétitivité des entreprises du secteur privé marchand et notamment des secteurs considérés comme prioritaires lors des Assises de l'outre-mer. Afin d'éviter une mesure-couperet, les éventuels ajustements au dispositif actuel devront se faire de manière progressive et prévisible pour les entreprises.